

CONSIGNES AUX PARENTS DES ENFANTS

QUI REPRENENT LES COURS

Cinq principes fondamentaux à respecter :

- le maintien de la distanciation physique (au moins un mètre en chaque personne)
- l'application des gestes-barrière
- la limitation du brassage d'élèves
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- la formation, l'information et la communication

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant au Collège. Ils s'engagent notamment à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont donc invités à prendre la température de leur enfant avant chaque départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37.8° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au Collège.

Les gestes-barrière doivent être appliqués par tous et tout le temps : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.

ATTENTION : *Le lavage des mains doit se faire avant l'arrivée au Collège, avant d'entrer en classe, après chaque récréation, avant et après chaque repas, avant et après chaque passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, et dès le retour au domicile.*

Les parents doivent sensibiliser leur enfant à l'application de ces gestes.

Ils doivent fournir à leur enfant chaque jour trois masques (puisque durée de validité d'un masque = 4h) qui seront également nécessaires dans les transports scolaires, mais aussi un sac plastique pour mettre les masques utilisés, des mouchoirs en papier et une bouteille d'eau (pour hydratation sans utilisation des robinets collectifs). *Le Collège a à disposition des masques pour les enfants qui n'en auraient pas : ne pas hésiter à en demander.*

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, matériels divers... doivent être évités. Chaque enfant vient donc en cours avec son matériel car il ne pourra en emprunter auprès de ses camarades ou de ses professeurs.

En EPS les activités possibles seront limitées. Lorsque les élèves auront EPS dans leur emploi du temps, ils devront venir en tenue de sport puisque l'accès aux vestiaires sera impossible. Les jeux de contact et de ballons seront interdits.

Les déplacements des élèves seront limités, si ce n'est pour les récréations avec là aussi des contraintes de distanciation à respecter et une neutralisation des bancs placés dans la cour. En cas de pluie, les récréations pourront s'organiser dans les salles si la distanciation sous le préau est impossible. Durant ces récréations aussi, le port du masque sera nécessaire.

Les parents pourront contacter par téléphone l'établissement. La **communication à distance** sera privilégiée. En cas d'accueil indispensable, il se fera dans le hall, où une zone spécifique a été installée, avec respect de la règle de distanciation.

Mme LABAT, infirmière scolaire, est à votre écoute pour toute question. Son portable professionnel est le 06.73.87.93.75.

Il conviendra **d'éviter tout rassemblement** devant l'établissement, à l'arrivée ou au départ des élèves.

En cas de **symptômes observés chez un élève**, il y aura :

- isolement immédiat de l'élève dans un espace dédié, en attendant sa prise en charge médicale
- prise de contact avec les responsables légaux qui viendront chercher l'enfant
- l'élève ne reviendra en classe qu'après avis d'un médecin
- les services de la DSDEN seront avisés et se rapprocheront des autorités sanitaires
- les personnels et les parents des enfants ayant pu entrer en contact avec l'élève malade seront informés et les consignes dès lors données par les autorités

Consignes extraites du Protocole sanitaire rédigé par l'Education Nationale,

Le Principal,

F. LAFOURCADE,

Le 4 Juin 2020

Document initial validé en Réunion de Direction le 11 Mai 2020, mis à jour le 4 Juin